EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

Nombre de Conseillers : En Exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt trois, le quatorze mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 09 Mars 2023

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, DUVAL Léon, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc. Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, BAYAT-RICARD Marianne, GONTHIER-GEORGES Céliane, COINDET Jocelyne, LAMARLE Nadège.

Excusés: Mesdames ALLARD-VAUTARET Claire, VALLENTIEN Jennifer.

Céliane GONTHIER-GEORGES a été élue secrétaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CAUE

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Genevois s'est fixé comme objectif d'encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines sur son territoire. Cet objectif passe notamment par la promotion d'un habitat s'inscrivant harmonieusement dans son contexte architectural et paysager et d'une lutte contre la banalisation du bâti. Il s'agit également de protéger et valoriser le patrimoine bâti d'intérêt local, par l'implantation de constructions respectueuses de l'architecture vernaculaire.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Genevois adhère, depuis plusieurs années, au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE). En tant que membre de l'association, la Communauté de communes mais également ses Communes membres peuvent aujourd'hui bénéficier de conseils et d'informations ponctuels dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. La Communauté de communes souhaite prolonger cette démarche, afin d'offrir aux communes membres intéressées la possibilité d'une mission de conseil régulière, exercée par un ou plusieurs architecte(s)-conseil(s), sur leur territoire.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Chênex a signée au 1^{er} Janvier 2017 cette convention et propose de la renouveler.

La Communauté de communes du Genevois avance l'intégralité des frais liés à ce service de conseil : 50% des frais sont ensuite remboursés par le CAUE, et les 50% restants seront reversés à la Communauté de communes par les communes, au prorata de l'utilisation qu'elles auront fait du service.

DELIBERATION N° 2023_08

Entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adopter les contrats-types liant la Communauté de communes du Genevois aux architectes-conseils, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dits contrats avec les architectes-conseils;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et toutes pièces annexes et à engager les dépenses nécessaires qui seront inscrites au budget de l'année 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Le Maire,

Céliane GONTHIER-GEORGES

Pierre-Jean CRASTES.